# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-5-73 530244

PUBLICATION PÉRIODIQUE

**ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"** (Tél. 87-18-28 - 87-18-29)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
*Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS*
C.C.P. : La Source 4.604-25

**ABONNEMENT ANNUEL**
**30 Francs**



## ARBRES FRUITIERS

### TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les projections d'ascospores sont toujours très nombreuses. D'autre part des sorties de taches consécutives aux pluies de la fin Avril et du début Mai sont à prévoir dans les prochains jours et jusqu'à la fin du mois, dans les vergers insuffisamment protégés.

En conséquence la protection des arbres devra toujours être aussi parfaite que possible. Le développement de la végétation et parfois les pluies orageuses abondantes ayant diminué l'éfficacité de la dernière application, il est conseillé de faire un nouveau traitement dès que possible.

### OIDIUM DU POMMIER

Les manifestations de cette maladie sont parfois nombreuses. Il y a donc lieu de profiter du traitement dirigé contre la Tavelure pour continuer la lutte contre l'Oïdium.

### MOUCHE DE LA CERISE

Les premières mouches ont été observées le 15 mai au BLANC dans l'Indre et le 18 à ORLEANS. Tous les produits homologués ou en autorisation provisoire de vente mentionnés dans la liste qui a été remise à chaque abonné ayant une action en profondeur, le premier traitement devra être effectué entre le 1er et le 5 juin, en respectant la législation concernant l'emploi des produits antiparasitaires. Nous précisons que le Diazinon, le Fenthion, les Oléoparathions sont autorisés jusqu'à 15 jours avant la récolte, le Diméthoate, le Formothion, le Malathion jusqu'à 7 jours avant la récolte, l'Endothion ne peut pas être employé à moins de 21 jours de la récolte.

### CYLINDROSPORIOSE (ANTHRACNOSE) DU CERISIER

Les conditions climatiques actuelles sont peu favorables à cette maladie mais une prochaine période pluvieuse pourrait provoquer des contaminations dangereuses. Il est donc conseillé de profiter du traitement dirigé contre la mouche de la cerise pour effectuer un traitement contre cette maladie en utilisant une des matières actives suivantes : Doguadine (90 g/hl), Folpel (100 g/hl), Manèbe (160 g/hl), Oxyquinoléate de Cuivre (sauf en pépinières) (50 g/hl).

## VIGNE

### MILDIOU DE LA VIGNE

Les pluies orageuses de ces derniers jours peuvent avoir été à l'origine de contaminations primaires. Nous demandons à tous les viticulteurs de nous faire parvenir dans le cadre du concours pour la détection des foyers primaires de mildiou, les premières taches qu'ils pourraient observer dans les cultures.

### BLACK ROT - ROT BRENNER

Les indications données dans notre Bulletin du 10 mai restent toujours valables. Une prochaine période pluvieuse pourrait être à l'origine de contaminations dans les vignes insuffisamment protégées. Pour le Black-Rot, un deuxième traitement sera nécessaire dans tous les cas où le premier conseillé dans ce bulletin du 10 mai aura perdu son efficacité par suite du développement de la végétation.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 266

OIDIUM DE LA VIGNE

Les premières manifestations de la maladie sont visibles sur les cépages sensibles.

En conséquence il est conseillé de profiter d'une belle journée pour effectuer un soufrage sur toutes les vignes où l'on redoute cette maladie. Ce soufrage permettra de lutter également contre l'Erinose et l'Acariose que l'on rencontre dans certains vignobles.

PYRALE DE LA VIGNE

Ce ravageur est en extension dans de nombreuses régions ; il fait des dégâts en dévorant les feuilles qu'il rassemble au moyen de fils de soie. En cas de fortes attaques il peut être à l'origine de pertes importantes de récolte.

Les premières chenilles ont été observées. En conséquence il est conseillé de surveiller les vignes afin d'intervenir le cas échéant en utilisant un produit à base de Methomyl (40 g/hl), de Mevinphos (50 g/hl), de Parathion Ethyl (25 g/hl), de Parathion Methyl (30 g/hl).

CULTURES CEREALIERES

CECIDOMYIE DES FLEURS DE BLE

Des observations sur les vols des Cécidomyies des fleurs de blé seront réalisées comme l'année dernière, dans un certain nombre de points situés dans les départements d'Eure et Loir, du Loiret, du Loir et Cher, de l'Indre et du Cher.

Les agriculteurs seront informés de l'évolution de ces ravageurs dans les différents points par des communiqués dans la presse quotidienne et au moyen des répondeurs téléphoniques installés dans les stations méteorologiques d'ORLEANS-BRICY (Tél. 87-90-65) et de BOURGES (Tél. 24-44-65). Dans ce dernier cas, le communiqué fera suite aux informations sur la prévision du temps et donnera, dès le début de l'après-midi, le résultat des observations faites le matin même.

Les observations concernant ces ravageurs débuteront le 25 Mai.

L'expérience de ces dernières années a montré que les traitements insecticides contre les Cécidomyies des fleurs de blé devaient, généralement, demeurer exceptionnels. La décision ne peut être prise qu'à l'échelon de l'exploitation en tenant compte des facteurs suivants qui doivent être réunis : présence de Cécidomyies en quantité importante, céréale au stade sensible, conditions climatiques favorables à la ponte c'est-à-dire soirées chaudes, humides et calmes.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L'ASPERGE

Le relèvement sensible des températures observé depuis quelques jours favorise l'activité de ce ravageur. En conséquence il est conseillé de poursuivre la protection des jeunes aspergeraies en tenant compte des indications données dans le dépliant qui a été remis à chaque abonné.

SEPTORIOSE DU CELERI

Cette maladie est actuellement observée dans certaines pépinières. Il est conseillé de protéger les pépinières en utilisant l'un des produits conseillés dans notre Bulletin du 10 Mai.

PEGOMYIE DE L'EPINARD

Les conditions climatiques de ces dernières semaines ont retardé l'évolution de ce ravageur, mais des pontes pourraient être déposées prochainement à la faveur du relèvement des températures. Si des éclosions importantes étaient constatées, il pourrait être prudent d'intervenir avec l'une des matières actives suivantes à la dose homologuée contre la mouche de la betterave :

.../...

- Formétanate (au moins 30 jours avant la récolte), Endothion (au moins 21 jours avant la récolte), Formothion, Azinphos, Diazinon, Fenthion, Parathions, Diméthoate, Phosalone (au moins 15 jours avant la récolte), Trichlorfon, Mévinphos (au moins 7 jours avant la récolte).

Dans les cultures dont la récolte est envisagée dans les 7 jours, tout traitement est interdit.

## PIERIDE DU CHOU

Les chenilles de ce papillon risquent d'être observées prochainement dans les cultures. On pourra intervenir le cas échéant en utilisant l'une des matières actives suivantes :

- en pulvérisation : Malathion (75 g/hl), Parathions (25 g/hl), Phosalone (60 g/hl).

- en poudrage : Malathion, Parathions, Phosalone.

Nous rappelons qu'il y a lieu de respecter scrupuleusement la législation en vigueur qui a été précisée dans notre Bulletin Technique n° 151 d'Avril 1973.

## CRIOCERE DE L'ASPERGE

Des pontes, assez nombreuses, ont été déposées dans certaines plantations.

Il est donc nécessaire de surveiller les cultures afin d'intervenir le cas échéant dès l'apparition des premiers dégâts ou des premières larves, en utilisant un produit à base de l'une des matières actives suivantes :

- en pulvérisation : Lindane (20 g/hl), Parathions (30 g/hl).
- en poudrage : Lindane (350 g/ha), Parathions (350 g/ha).

## TOUTES CULTURES

## CHENILLES DES NOCTUELLES OU VERS GRIS

Ces ravageurs peuvent faire des dégâts sur de nombreuses cultures notamment sur la vigne et les cultures légumières en dévorant la jeune végétation. Ces chenilles sont très difficiles à détruire car elles sont très résistantes aux insecticides.

Seuls les appâts empoisonnés donnent des résultats intéressants.

On peut utiliser la formule suivante (quantité pour 1 ha) : - son : 100 kg, - eau : 15 à 60 litres et l'un des produits suivants : Endosulfan : 200 g, Lindane : 400 g, Toxaphène : 600 g. Ces matières actives ne sont homologuées que pour l'utilisation en appât.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU
B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS

P267